

JUSTICE Comparutions immédiates

Et de 24...

Cette femme de 49 ans affiche un casier judiciaire aussi épais que le bottin parisien. Elle a été condamnée hier pour la 24^e fois et pour une énième affaire de vol.

Après la lecture du casier judiciaire de la mise en cause, la présidente de l’audience, Christine Schlumberger, lui a demandé pourquoi tant de condamnations pour des vols ? Pas de réponse. Pas plus de réponse non plus sur les faits qui l’ont conduite devant le tribunal. Elle a été prise la main dans le sac d’une cliente en train de lui dérober son portefeuille dans un magasin de la zone commerciale de Morschwiller-le-Bas. Elle reconnaît le vol... Difficile d’ailleurs de le nier, mais ne se l’explique pas. Pour le procureur de la République, Ariane Boulle, « vous avez 23 condamnations à votre casier avec des peines qui vont crescendo ; la dernière en date c’est une peine de quatre ans dont deux sous le régime du sursis mise à l’épreuve... Et pourtant vous continuez ! ». Et de réclamer une peine de trois mois ferme avec un mandat de dépôt. M^e Facchin estime que sa cliente est dépassée : « Elle n’était pas allée au magasin dans l’intention de commettre un vol. Une expertise psychiatrique serait peut-être nécessaire. Les vols sont compulsifs ». Le tribunal l’a condamné à trois mois ferme. Sa peine sera aménagée.

Doigts d’honneur

Ce jeune de vingt ans est poursuivi pour avoir outragé un garde-champêtre (Brigade verte) le 21 juin alors qu’il circulait sur une motocross et pour avoir roulé sur des espaces réservés aux piétons. Précision utile : les faits se sont déroulés dans le quartier de la Rotonde à Rixheim. C’est une

patrouille des Brigades vertes qui a croisé un groupe de jeunes ce jour-là. Tous étaient en deux-roues et sans casque. « Je leur ai demandé de les mettre et de rouler doucement », explique la garde-champêtre. En guise de réponse, sans doute de la part du meneur : des doigts d’honneur et des provocations sur la route. Le fonctionnaire décide de le suivre mais abandonne finalement la course avant d’aller déposer plainte. Sur les fichiers Canonge, il n’arrivera pas à reconnaître à 100 % le provocateur. Mais loin de se décourager, il fera des recherches sur Facebook pour finalement le retrouver en photo avec une motocross ou alors tenant fièrement une arme à feu. Grâce à ces nouveaux éléments, les gendarmes pourront interpellé l’auteur présumé des outrages. À la barre, le mis en cause ne se démonte pas. « Sur Facebook c’est une ancienne moto. Cela n’a rien à voir. Sur la vidéosurveillance on ne me voit pas. Il faut des preuves à 100 %. Ce jour-là, je le redis, ce n’était pas moi », lâche le prévenu. Pour le procureur de la République : « on a tous les éléments pour être convaincu à 100 % que c’était bien lui. Les agents des Brigades vertes sont assermentés et leurs procès-verbaux font foi jusqu’à preuve du contraire. C’est regrettable de ne pas assumer vos actes ». Déjà condamné à deux reprises pour des outrages et des menaces, le magistrat requiert une peine de 4 mois et demande la révocation de son sursis ainsi qu’une amende de 300 €.

Audience agitée

À l’issue de cette audience, le garde-champêtre a été pris à partie à la sortie du tribunal par des jeunes du quartier de la Rotonde, venus soutenir leur camarade. Ils l’ont outragé et ont dégradé son véhicule. L’intervention d’un magistrat du parquet a permis de calmer les trublions. Mais deux jeunes ont été interpellés et placés en garde à vue. Ils seront sans doute renvoyés devant le tribunal en procédure de comparution immédiate.

M^e Facchin s’engouffre dans la brèche : « il s’est passé quelque chose. C’est bien la seule certitude dans ce dossier. Depuis le départ, il affirme qu’il n’était pas là. La preuve de cette présence n’est pas rapportée par le Ministère public ». Le tribunal le condamne à deux mois de prison, 650 € d’amende et révoque son sursis du mois de février dernier de quatre mois.

Des menaces ou des conseils

Il vient à peine de fêter ses 18 ans et de quitter la maison d’arrêt (en avril dernier). Il n’en profitera pas vraiment. Alors qu’il était en train de fumer une cigarette devant la gare de Mulhouse le 14 juin dernier, il a croisé par hasard une surveillante pénitentiaire de la maison d’arrêt de Mulhouse qui venait de quitter son service. Au lieu de la laisser passer son chemin, il l’a interpellée

et l’aurait menacée : « Tu vas payer pour tout ce que tes collègues m’ont fait en prison. Là je ne te fais rien mais je reviendrai avec une cagoule et je m’occuperai de toi... » Et de l’insulter copieusement. Connu et reconnu, il a été interpellé avant d’être renvoyé devant le tribunal. À la barre, il n’a pas reconnu les outrages ni même les menaces. Il se lance dans une explication hasardeuse sur des conseils qu’il lui aurait donnés. La présidente de l’audience, Christine Schlumberger, se replonge dans la procédure et lit le témoignage de la plaignante : « on a vraiment deux versions différentes. Ce qui est dérangeant c’est que sur les douze condamnations dans votre casier, la plupart sont liées à des outrages, des menaces, des provocations à un acte de terrorisme. M^e Pierre Alban, pour la victime, insiste sur le contexte et les menaces qui pèsent actuellement sur les fonctionnaires de l’état qui ne font que leur métier et de réclamer des dommages et intérêts. Pour le parquet, « les propos sont sans ambiguïté. Il y a eu des menaces de mort et des insultes. Il a également eu un incident avec la plaignante lors de sa détention en avril 2015. » Et de réclamer une peine de six mois ferme avec un maintien en détention. Pour M^e Facchin, il y a sans doute un problème d’interprétation et de compréhension. Ilyas Yayla est condamné à huit mois de prison ferme. Il devra payer à la victime 500 € au titre des dommages et intérêts. L’homme est incarcéré. ■

ALAIN CHEVAL

CHORALE Remise de chèque

Passion Alsace redonne de la voix

Depuis 2009 la fondation passion Alsace vient en aide aux petites associations de la région pour leur permettre de se développer, ou simplement même de continuer à exister.

« **RÉCOLTER DES FONDS** et les redistribuer à de petites structures qui manquent de visibilité », c’est l’objectif de la fondation Passion Alsace, explique son représentant Philippe Oberlin. Une aide ouverte principalement aux associations qui ne pourraient pas toucher de subventions autrement. Depuis 2009, la fondation est venue en aide à plus de 200 associations aux domaines d’intervention variés : humanitaire, santé, culture, recherche scientifique,...

Jeudi dernier c’est la chorale « Y a de la voix », de l’association Mission Voix qui a reçu un soutien financier de 1500€.

Une remise de chèque qui a eu lieu dans les locaux de la chorale dans le quartier Saint Fridolin. Cette somme permettra entre autres à la petite association mulhousienne de couvrir les frais de location de son local, son matériel et de défrayer son personnel. L’association Mission Voix Alsace s’attache à valoriser la



Daniel Chapell, de Mission Voix, et Philippe Orberlin, de Passion Alsace. PHOTO DNA

pratique vocale, notamment le chant. Elle développe et soutient des projets un peu partout en Alsace. Ouverte à tous, la chorale « Y a de la voix » accueille principalement des personnes souffrant de problème de voix et d’élocution. Il s’agit souvent de victimes d’AVC, de sclérose en plaques ou plus globalement de personnes atteintes au niveau des cordes vocales. « Certains orthophonistes nous envoient des patients,

parce qu’il se rendent compte que le chant les aide parfois énormément », explique Daniel Chapell, président de l’association. Aujourd’hui une trentaine de membres se réunissent chaque semaine pour chanter, parler et se rencontrer. Avec cette aide financière, la chorale « Y a de la voix » se détachera de Mission Voix Alsace pour créer son propre statut associatif. ■

W.D.

PHARMACIES

JEUDI 30 JUIN

Mulhouse : Phcie de l’Ange, 43, rue Franklin.
Riedisheim : Phcie Saint-Côme, 79, rue de Mulhouse.
Pfstatt : Phcie de la Cotonnade, 25, rue de Dornach.
Lautenbach : Phcie Pfiffelmann, 67, rue Principale.
Bitschwiller-les-Thann : Phcie du Grand-Ballon, 34, rue des Vosges.
Sierentz : Phcie Cantonale, 60, rue

Poincaré.
Montreux-Vieux : Phcie Bitsch, 1, rue d’Alsace.

Adresse Internet : <http://pharma68.fr>
De 19 h à 22 h pour les ordonnances urgentes. À partir de 22 h, se présenter au commissariat pour les villes de Mulhouse, Brunstatt, Saint-Louis, Guebwiller et Wittenheim ou téléphoner à la gendarmerie (le 17).

SERVICES – URGENCES

JEUDI 30 JUIN

Saint Martial

DNA - 2, avenue Robert-Schuman 68100 Mulhouse
☎03 89 66 85 66
Fax : ☎03 89 66 53 03
Sports Fax : ☎03 89 66 85 68
E-mail rédaction : DNAmulhouse@dna.fr
Accueil commercial, abonnements, publicité : ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h :
☎03 89 66 85 22
Fax : ☎03 89 66 85 69.
E-mail accueil commercial : DNAaccmulhouse@dna.fr

AMBULANCES

De l’Hardt, 22, rue J.-Monnet, ☎03 89 32 02 16 (jour et nuit).
St-Christophe, 4, rue J.-Siegfried, ☎03 89 60 40 20 ou ☎0389 59 57 65 (jour et nuit).
Mulhouse secours, 22, rue J.-Monnet, Mulhouse, ☎03 89 43 43 12.
Ambulances Rescue 68, 3, rue du Bouclier, Mulhouse, ☎03 89 59 58 77.
Ambulances mulhousiennes, 1 bis, rue du D^r Kleincknecht, Mulhouse, ☎03 89 43 79 79.

APPELS D’URGENCE

En cas d’urgence : 15.
SOS Médecins : urg. médicales 24 heures/24, ☎03 89 56 15 15.
Maïson médicale de garde, 16, bd de l’Europe : perm. sam. de 13 h à 22 h et dim. de 9 h à 22 h.
Hôpital Émile-Muller : urgences 24 h/24 et 7 j/7, ☎03 89 64 64 64.
Clinique du Diaconat – Fonderie : urgences générales 24 heures/24 et 7 j/7 ☎03 89 36 75 34 ; urg. obstétricales 24 heures/24 et 7 j/7 ☎03 89 36 75 20 urgences cardiologiques 24 heures/24 et 7 j/7 ☎03 89 36 76 71.
Clinique du Diaconat – Roosevelt : Urgences SOS mains : l’accueil est assuré 7 j/7 et 24 heures/24.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- **Aimé HEMMERLE**, le 28 juin 2016, à l’âge de 68 ans. Les obsèques auront lieu le samedi 2 juillet, à 10h, en l’église Saint-Louis de Saint-Louis.

FAITS DIVERS Colis suspect devant la poste Le Boulevard de l’Europe bloqué après une mauvaise blague



Colis suspect oublié Boulevard de l’Europe PHOTO DNA - ALAIN CHEVAL

Le Boulevard de l’Europe à Mulhouse a été bloqué hier soir durant plus d’une heure. En cause : un colis suspect oublié juste devant les bureaux de la Poste. Ce sont les employés de la Poste qui ont donné l’alerte après avoir remarqué une valise posée juste à côté de la boîte aux lettres extérieure. Le bâtiment a été évacué et la police a mis en place un périmètre de sécurité sur une centaine de mètres empêchant toute circula-

tion automobile et passage de piéton. La circulation des trams à cette grande heure d’affluence (il était 18 h) ainsi que celle des bus de la Soléa a été stoppée. Les démineurs venus de Colmar arrivés peu avant 19 h ont fait exploser la valise. Cette dernière ne contenait aucun élément d’identification. En fait elle était vide ce qui laisse clairement penser à une mauvaise blague. La circulation a pu reprendre après 19 h.